Cfdt:

DÉFENSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTRE VOIX NOTRE ACTION

VOTEZ CFDT

3 - 10 décembre 2026

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE CATÉGORIE B (CAP B)

La commission Administrative paritaire des catégories B (CAP B) traite des décisions individuelles défavorables aux agents:

- Sanctions disciplinaires
- Evaluation professionnelle
- Prolongation de stage
- Refus de titularisation
- Refus de temps partiel
- Refus de télétravail…

Nous sommes tous concernés quel que soit notre grade, notre métier.

Il est important de voter pour les élus **CFDT** expérimentés, impliqués et formés qui assurent votre défense tout au long de votre carrière.

NOTRE BILAN

Ces 4 dernières années, vos élus **CFDT** ont siégé dans toutes les CAP catégorie B pour vous accompagner et défendre vos dossiers : recours CREP, prolongation de stage, refus de télétravail, procédures disciplinaires de plus en plus nombreuses, etc…

L'investissement de vos élus **CFDT** à permis que chaque dossier soit étudié avec une attention particulière et avec efficacité. Nous avons obtenu de nombreuses révisions de CREP. Nous avons également obtenu que certaines sanctions disciplinaires injustes soient revues à la baisse.

Cette mandature a connu deux temps forts. Tout d'abord un manque d'écoute : vos alertes étaient ignorées ou minimisées. Puis le travail constant de vos élus **CFDT** a fait évoluer l'administration, qui a enfin engagé des mesures concrètes en faveur du dialogue et de la transparence.

La **CFDT** a aussi constaté la multiplication des contentieux et des tensions dans les services, souvent dues à un management qui n'intervient pas en amont. Vos élus ont revendiqué tout au long du mandat un meilleur accompagnement des managers ainsi que leur formation, conditions indispensable qui permettraient d'éviter beaucoup de conflits.

LA CFDT REVENDIQUE

- L'application de l'avis de la CAP,
- La graduation des sanctions disciplinaires,
- Le non recours systématique à la mesure conservatoire lors des sanctions disciplinaires,
- La communication immédiate de l'avis de la CAP aux agents,
- La prolongation de stage proportionnée et adaptée au plus juste en tenant compte de la situation de l'agent et non fixée automatiquement à un an,
- La réparation du préjudice en cas de recours CREP favorable à l'agent,
- La mise en place d'un parcours de formation adapté et renforcé pour accompagner les lauréats des concours ce qui pour la CFDT Défense contribuerait à diminuer drastiquement les demandes de report de titularisation voir des demandes de non titularisation.
- Le retour systématique du suivi formalisé sur la prise en compte de l'avis de la CAP, sa mise en œuvre effective et les délais d'application des décisions par l'employeur. L'administration doit rendre des comptes.
- Un accompagnement individualisé avec la mise en place par l'administration d'un suivi spécifique et renforcé pour les agents concernés, tout particulièrement dans le cadre des procédures disciplinaires.

CFDT DÉFENSE

1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

FEAE.CFDT.FR

Document accessible aux personnes malvoyantes via les outils de synthèse vocale.

Cfdt:
DÉFENSE
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA CFDT DÉFENSE
VOUS PRÉSENTE SES CANDIDAT(E)S

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE - CAP B

NOM	PRÉNOM	AFFECTATION
BELAN	Barbara	GSC Toulon
MOINE	Jean-Pierre	GSC Nancy Pôle Auchey
ARNAUD BELLIARD	Sylvie	SIMT / STAS
ROUYER	Laetitia	EFM Brest - BAN Lanvéoc Poulmic
RACOIS	Wilfrid	MDF - CSS 7 Besançon
WAGLER	Joël	CAPR Strasbourg
MAGLOIRE	Kethelyne	ELOCA Brétigny
LAPOTRE	Grégory	ECMSSA Orléans
POTINIER	Cédric	DGA MI - Bruz
BRUN	Sébastien	ELOCA Roanne
PLOCOSTE	Régis	CSNJ La Réunion - Mayotte
RAMOS	Nicolas	CND DAN Zonal Sud-Est
HUE	Marie	SID Nord-Ouest
MAZEAU	Steeve	Ecole navale Brest
COSTIOU	Hélène	CMG Rennes
PRÉVOST	Valérie	DCSCA

1:
CFDT DÉFENSE
1ER SYNDICAT
AU MINISTÈRE DES ARMÉES

Au moment de choisir vos représentants en CAP B, faites le choix d'une organisation syndicale forte, crédible et efficace.

La CFDT est la première organisation syndicale du ministère des Armées. Cette place, nous la devons à notre proximité avec le terrain et à notre capacité à obtenir des résultats concrets.

Voter CFDT, c'est élire des représentants engagés, compétents et disponibles, qui défendront chaque dossier avec sérieux, équité et détermination. C'est aussi donner davantage de poids à vos revendications et à la voix des catégories B dans les instances de dialogue social.

Le vote CFDT, c'est le choix de l'efficacité, de l'expertise et de l'engagement au service de tous les cadres du ministère des Armées.

FEAE.CFDT.FR

Document accessible aux personnes malvoyantes via les outils de synthèse vocale.